

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service de la Jeunesse  
0413319657

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : "Achat de prestations dans le cadre du "Delta Festival de Provence" avec  
l'association "Delta France Association".**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre Collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine de la jeunesse et ainsi renforcer son image.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre Collectivité à une manifestation qui participe à l'identité du département et le valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par ses aspects économiques et médiatiques : LE DELTA FESTIVAL DE PROVENCE 2020.

Depuis sa création en 2015, Le Delta Festival s'est construit sur l'engagement de près de 300 associations et 2 500 bénévoles et organisateurs, afin de faire de la France une vitrine européenne de l'excellence et de l'engagement des 18 - 30 ans.

L'association « Delta France Associations » propose ainsi, sur les plages du Prado, mais également dans d'autres villes du département depuis l'édition 2019, un grand rassemblement sur 4 jours, permettant aux jeunes d'être sensibilisés au sport, à la culture, mais également au développement durable, à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

Il s'agit ainsi depuis cette année du plus grand rassemblement de jeunes d'Europe dont la popularité dépasse largement les frontières des Bouches-du-Rhône en s'appuyant sur les retransmissions radiophoniques, sur les réseaux sociaux et la presse.

Cette grande manifestation, qui aura lieu au mois de juillet prochain et regroupera plus de 40 000 jeunes, permettra ainsi de valoriser notre collectivité et de la positionner comme animateur majeur du territoire.

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels, réalisation d'animations, achat de places..) avec l'association « Delta France Associations ».

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article R 2122-3-3° du code des marchés publics du 1<sup>er</sup> avril 2019, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par l'association « Delta France Associations » concernant la commercialisation de ces prestations.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution.

Le montant total des achats proposé est de 15 000 €TTC maximum.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL